



Visa longue sejour pour quelquun a fait son mariaje en france.

Par **ayrad**, le **25/04/2008** à **00:57**

bonjour; je sui marie en janvier 2008 avec une francaise . et ma rentréé en france sans visa en 2004 après mille foi de refus au consulat de france a alger. et quand jai parti a la préfecture pour demander titre de sejour c'était aussi le refus de cette derniere me demander le visa a partir d'algerie et la franchement je sais quoi faire . merci de votre attention bonne chance tout le monde!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!...

Par **paradis**, le **17/12/2008** à **07:49**

assalamou alaykoum

il faut des papier justifiant que toi et ta femme vous ete toujours ensemble depuis votre mariage parexemple metre le contrat de EDF et GDF a vos deux nom .

faire remplir des attestation par vos voisin qui témoigne que depuis votre mariage que vous viver toujours ensemble.

ensuite avec un dossier de demande de visa lomgt séjour demander a la préfecture une fois que vous aurez le visa vous pouvez demander le titre de séjour incha allah

Par **leila86**, le **17/12/2008** à **23:15**

j'ai pas tout compris! tu t'es marié en france? peux tu répeter ton histoire avec les dates s'il te plait et ce que tu as déjà demandé